

Le Blanc, le mardi 15 septembre 2011

Note à l'attention de

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les Enseignants
de la circonscription du Blanc

Objet : note de service n°3
Référence : nds3/2011-2012

Inspection de
l'Education

Circonscription
pédagogique du BLANC

Dossier suivi par
Marlène Cotard
Tél. 02 54 37 00 50
Fax 02 54 28 51 29
ce.i.ien36lb
@ac-orleans-tours.fr

8 rue Giraudoux
36300 LE BLANC

Note de service n°3 / 2011 – 2012 Modalités d'inspection

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger sur : <http://circ36-le-blanc.tice.ac-orleans-tours.fr>
La refonte du site est en cours, la nouvelle adresse sera communiquée quand le nouveau site sera opérationnel

Dans la continuité des orientations définies depuis la rentrée 2008, et conformément au contrat d'objectifs de la circonscription 2010-2013, trois priorités académiques sont au centre de nos efforts :

- 1- Réduire le taux de retard à l'entrée en sixième : passer de 12,5% à 7,5% en trois ans en doublant notamment le nombre de PPRE passerelle.
- 2- Améliorer les acquis en fin de cycle 3 : fixer les résultats aux évaluations nationales et les taux de validation des paliers du S3C, au niveau des moyennes nationales.
- 3- Faire du projet d'école un outil de pilotage partagé, référé aux résultats des élèves, à partir d'un tableau de bord école.

Comme par le passé chaque enseignant concerné recevra quinze jours à l'avance un courrier précisant la période d'inspection, une fiche à renseigner et la liste des documents à tenir à ma disposition le jour de l'inspection. Je porterai également une grande attention à la prise en compte de la difficulté scolaire au travers de la mise en œuvre des différents dispositifs d'aide existants notamment pendant le temps de classe. De plus, suite aux constats effectués lors de mes inspections de l'année dernière, la part et la qualité des écrits, le nombre de photocopies, la correction et la présentation des travaux des élèves, la conformité, la pertinence et le respect des programmations feront l'objet d'une étude approfondie.

Avec cette note de service je tiens à revenir plus en détails sur une modalité d'inspection initiée en 2008/09 et aujourd'hui bien installée : l'évaluation d'école.

1 – PRINCIPES GENERAUX

Il s'agit d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme de l'école primaire dans un établissement scolaire à partir des inspections individuelles et de permettre son accompagnement en définissant, lors d'une réunion



d'équipe, des axes de progrès.

Les observables concernent prioritairement les points suivants :

- le respect des programmes
- les élèves en difficulté et les dispositifs d'aide et de soutien
- les résultats aux évaluations et leur prise en compte dans le pilotage
- le livret personnel de compétences (validation des paliers 1 et 2 du socle commun)

2/ 2 – DEROULEMENT

Sauf dans le cas d'une inspection individuelle récente, tous les maîtres de l'école évaluée seront visités à raison d'une observation en classe suivie d'un entretien individuel (cf observables en annexe 1).

En ce qui concerne les modalités pratiques d'organisation, elles me seront proposées après concertation interne à l'école (ordre et créneaux des inspections et des entretiens)

A l'issue des inspections individuelles, je réunirai l'équipe au complet sous la forme d'un conseil de maîtres auquel pourront être associés les membres de l'équipe de circonscription. Cette séance de travail d'1h30, centrée principalement sur les observables évoqués précédemment, permettra de dresser un bilan et de fixer des orientations. Cette réunion d'équipe doit constituer un temps fort de l'évaluation d'école car elle sollicite la parole de l'équipe pédagogique.

Afin de permettre à l'équipe d'école de préparer au mieux cette phase d'évaluation de son travail, un court document à renseigner (Indicateurs, annexe 2) sera commenté durant la réunion de synthèse.

Une grille (Entretien d'école, annexe 3) liste tous les points qui pourront être abordés. Seul le document « Indicateurs », annexe 2, sera à renseigner par l'école et à transmettre à l'IEN quelques jours avant ma venue.

3 – LE RAPPORT D'INSPECTION

Il sera constitué de deux parties :

- une note de synthèse sur l'activité du maître dans sa classe limitée aux observables déjà mentionnés
- une note de synthèse de l'évaluation de l'école et qui figurera dans chacun des rapports individuels.

4 – LA NOTATION DES PERSONNELS

Tous les personnels visités dans le cadre de l'évaluation d'école feront l'objet d'une proposition de note.

5 – L'ECOLE MATERNELLE

Les paragraphes 1 à 4 restent valides mais, en fonction de ses disponibilités, madame Dreschler, IEN en charge de l'enseignement pré-élémentaire dans l'Indre, pourra être présente à mes côtés. Les écoles concernées recevront au préalable une grille spécifique d'observables sur les pratiques collectives à l'école maternelle. Madame Dreschler se centrera sur ces observables pendant mes inspections individuelles et participera à l'exploitation collective de cette grille lors de la réunion d'équipe.

6 – L'ACCOMPAGNEMENT

Une rencontre annuelle sera programmée avec chaque équipe pour faire un bilan d'étape sur les axes retenus.

Ces modalités ne se substituent pas intégralement à celles en vigueur aujourd'hui : je continuerai, en parallèle, à procéder à des inspections individuelles, notamment pour certaines catégories de personnel, par exemple les NT2, les situations particulières, ...

La mise en œuvre de ces dispositions doit permettre à chaque enseignant d'être inspecté très régulièrement.

Jean-François Lévêque
IEN Le Blanc